

BROCANTE D'HERMONVILLE – 14 SEPTEMBRE 2025

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE RESERVATION

Nom : Prénom :
Né(e) le : / / à :
Adresse : n° rue
Code Postal : Ville :
E-mail :@.....

Je soussigné demande une autorisation pour participer à la brocante d'Hermonville du 14/09/2025 et atteste sur l'honneur être :

☐ Un particulier. **Joindre la photocopie d'un justificatif d'identité** : ☐ carte d'identité, ☐ permis de conduire, ☐ passeport

Numéro :

Délivré le : par

☐ Un professionnel. **Joindre la photocopie de la carte 3 volets ou extrait du registre du commerce ou des sociétés datant de moins de trois mois.**

Numéro RC ou RM.....

Je demande qu'il me soit réservé.....mètres linéaires à 3 €/m.

Je joins la somme de.....€, montant du droit de place, par chèque établi à l'ordre de :

NORD-CHAMPAGNE-FOOTBALL-CLUB.

Remarques sur l'emplacement éventuellement souhaité :
.....
.....

Je soussigné déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur, du règlement de la brocante d'Hermonville au dos de ce document et je m'engage à m'y conformer.

J'atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux brocantes (ou autres vide-greniers) dans l'année et que les marchandises proposées à la vente ou à l'échange sont des objets usagés, non volés, non recelés et non achetés pour cette occasion. Toute fausse déclaration est passible de poursuites pénales (Art.441-1 et suivant du code pénal).

Fait à le

Inscrire la mention : Signature.....
"Lu et Approuvé"

Ce document, complété sur l'intégralité des zones en pointillés, la photocopie de la pièce d'identité et le chèque libellé à l'ordre de "Nord-Champagne-Football-Club" seront transmis par courrier à :

**Mairie
Brocante
4 Place Truchon
51220 Hermonville**

ou déposé sous enveloppe fermée marquée "Brocante" dans la boîte à lettres à l'adresse ci-dessus.

Pour tout renseignement : brocante-hermonville@orange.fr

MERCI DE NE PAS CONTACTER LA MAIRIE QUI N'EST PAS ORGANISATRICE

REGLEMENT DE LA BROCANTE D'HERMONVILLE

Art.1: La manifestation dénommée "La brocante d'Hermonville", organisée par Nord-Champagne-Football-Club, se déroulera le dimanche 14 septembre 2025 de 6h00 à 19h00 à Hermonville sur la place de la mairie.

Art.2: Pour participer à la manifestation, chaque exposant devra, au moment de son inscription, remplir de façon complète une fiche d'identité, de domiciliation et d'attestation sur l'honneur qui lui sera remise par les organisateurs.

Art.3: Les revendeurs d'objets mobiliers professionnels participant à la manifestation sont tenus d'être en possession de leur carte professionnelle.

Art.4: L'attribution d'un emplacement implique l'autorisation de s'installer. Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Il devra pouvoir justifier de son identité ou présenter les documents attestant de sa profession de revendeur d'objets mobiliers.

Art.5: Les camelots, professionnels des marchés notamment alimentaires, professionnels forains, vendeurs de friandises, confiseries et similaire, d'objets neufs et les particuliers non autorisés ne pourront être acceptés.

Nord-Champagne-Football-Club se réserve le droit de refuser toute inscription ne répondant pas aux normes définies pour la brocante d'Hermonville sans avoir à en justifier.

Art.6: Les vendeurs inscrits devront se présenter entre 6h et 8h à l'accueil à l'intersection Rue de Reims et Place de la Mairie où toutes les instructions leurs seront données. Ils devront prendre leurs dispositions pour terminer leur installation avant 9h et évacuer leurs véhicules. L'occupation des emplacements ne devra pas excéder la largeur accordée. Aucun emplacement n'est prévu couvert, de ce fait les vendeurs auront à prendre leurs dispositions en cas d'intempéries.

Art.7: Les emplacements seront attribués par ordre de réservation et ensuite par ordre d'arrivée sur le site dans la limite des places disponibles prévues et pour répondre aux règles de sécurité.

Les documents d'inscription, dont le chèque libellé à l'ordre de "Nord-Champagne-Football-Club", seront transmis par courrier à " Mairie - Brocante - 4 place Truchon - 51220 Hermonville " ou déposés dans la boîte à lettres à cette même adresse sous enveloppe marquée "Brocante".

NE PAS CONTACTER LA MAIRIE QUI N'EST PAS ORGANISATRICE

NOTA

Un plan de circulation et de stationnement obligatoire a fait l'objet d'un arrêté municipal. De 6h00 à 19h00 la circulation sera totalement interdite dans la zone dite commerciale.

La Commune et Nord-Champagne-Football-Club déclinent toute responsabilité de quelle que nature que ce soit à l'égard des participants, des visiteurs et propriétaires qui déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à s'y conformer. Tout contrevenant aux présentes dispositions et au règlement sera refoulé.